









FAIT LE CHOIX D'UN IMPRIMÉ SANS EMPREINTE CARBONE

ÉDITO

UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR DE NOUVEAUX DÉFIS

L'année 2017 s'est présentée avec son lot de nouveautés et s'annonce riche en évolutions pour le monde de la médecine complémentaire en Suisse. Le **design revisité** de notre journal d'information *Alternance* n'en est que la première étape.

L'arrivée du **Tarif 590** et du formulaire de facturation correspondant a provoqué de multiples réactions de la part des thérapeutes ASCA. Vous avez en effet été nombreuses et nombreux à nous contacter concernant ces nouvelles exigences. **La Fondation ASCA a entendu vos remarques, vos inquiétudes et vos souhaits à ce sujet.** La présente édition contient un article expliquant la place qu'occupe la Fondation ASCA dans ce domaine.

Face à ces nouveaux défis, la Fondation ASCA a complété son équipe afin d'assurer un service de qualité et de diversifier les prestations fournies aux thérapeutes. La Direction a été renforcée et ses compétences, notamment dans le domaine informatique, ont été améliorées. La répartition des tâches ainsi que les infrastructures du secrétariat trilingue ont été optimisées pour garantir un traitement efficace des demandes. Le service des spécialistes en médecines complémentaires a également été consolidé afin de répondre aux nouveaux impératifs de cette année. Enfin, pour asseoir encore davantage la reconnaissance ASCA, le service juridique a été complété. Pour venir à bout de l'augmentation de travail due aux récents changements, la Fondation ASCA a eu la chance de pouvoir s'adjoindre les services d'un personnel fidèle, dévoué et qualifié.

Cette nouvelle équipe œuvre ensemble à développer les avantages que procure l'agrégation ASCA. Dans le courant de l'année 2017, nous proposerons des **solutions simples, efficaces et avantageuses** pour que les thérapeutes ASCA puissent continuer à exercer leur profession dans les meilleures conditions. Plusieurs offres dans ce sens suivront prochainement.

Afin de pouvoir en profiter au plus vite, nous vous remercions de vous connecter sur notre **nouvelle plateforme** réservée aux thérapeutes: **www.myasca.ch** Ces nouveautés constituent une évolution et non pas une révolution dans le domaine des thérapies complémentaires et alternatives. Comme elle le fait depuis plus de 25 ans, la Fondation ASCA continuera d'être présente aux côtés de l'ensemble des thérapeutes agréés ASCA.

DANS CE NUMÉRO

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

L'ASCA AU JAPON

DES INTESTINS

«MALHEUREUX»

WWW.MYASCA.CH
UN ESPACE DÉDIÉ
AUX THÉRAPEUTES

LAUSANNE 13° FORUM ASCA

TARIF 590
LE RÔLE DE LA
FONDATION ASCA

⁷ ÉTUDE DU CHUV

8 INFORMATIONS ASCA

8 L'ASCA SE MET AU VERT





L'ASCA au Japon en octobre 2016

DÉCOUVERTE DU SHIATSU DANS SON PAYS D'ORIGINE

u 16 au 28 octobre 2016, 43 voyageurs, thérapeutes et accompagnants, se sont envolés pour l'Empire du Soleil Levant: cinq jours intensifs de cours les attendaient à Tokyo. Ils ont pu s'initier ou se perfectionner au shiatsu tel qu'il a été conçu et qu'il est pratiqué dans son pays d'origine.

Les leçons de théorie et de pratique ainsi que les informations sur le niveau actuel de la science médicale japonaise ont été suivies avec grande assiduité et concentration. Les enseignants, Makoto Kinoshita et Rie Azuma, ont démontré une énorme compétence. Leur magnifique empathie et les traductions en langue française et allemande ont permis d'éliminer toute barrière que la langue et la culture japonaise auraient pu créer. «Domo arigato gozaimasu»! Un grand merci aux professeurs, aux traducteurs, au Kuretake College Of Medical Arts & Sciences du Tokyo Therapeutic Institute et son président Hideki Sato! Le groupe a également visité l'institut et suivi une brève explication sur son fonctionnement.

Lors de la cérémonie de clôture et la remise des certificats, les représentants de l'ASCA, Ursula Marthaler et Willy Brunner, ont tenu à remercier les participants pour leur engagement exemplaire et tous les collaborateurs impliqués dans le cours.

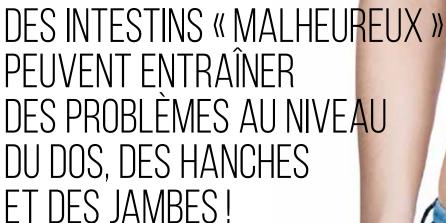
Le soir, le groupe a pu vivre l'immense métropole de Tokyo et ses 14 lignes de métro à travers les promenades dans le quartier, les visites des grands magasins, petites boutiques et mille autres curiosités. La grande foule qui sortait de la gare de Shinshuku à toute heure illustrait bien cette ville de 15 millions d'habitants. Une constatation: pas un papier par terre et pas une poubelle; chacun est responsable de ses déchets. Des files de personnes sans chaos et sans se toucher; voilà encore une preuve qu'il est possible de vivre d'une autre manière pour le bien de tous.

Une journée dédiée à un tour de Tokyo avec la visite du jardin près du Palais impérial, du temple Senso-ji et du quartier Akihabara, centre des magasins high-tech, a conclu ce séjour tokyoïte. Les thérapeutes ont profité des autres étapes du voyage pour échanger leurs expériences professionnelles.

Avec deux bus, le voyage a continué pour Hakone, endroit des Onsen près du Fuji-Yama où il était possible de prendre un bain dans les eaux thermales. Il s'est ensuite poursuivi dans la mythique Kyoto avec ses temples antiques et ses jardins à la japonaise. Une visite à Nara, ancienne capitale, et son magnifique temple Todaiji a permis de rencontrer l'ancien Japon. Après Osaka, la dernière ville visitée au Japon, il était temps de reprendre l'avion pour Hong Kong où une partie du groupe s'est offert quelques jours de visite des curiosités tandis que les autres atterrissaient à Zurich vendredi matin.

Tous seront à l'avenir accompagnés par cette nouvelle expérience et les belles images du Japon.

Willy Brunner Président ASCA Services



Par Elsa N. Thamalanga, thérapeute complémentaire avec dipl. féd., thérapeute APM; www.consider.ch









UN ESPACE PERSONNEL DÉDIÉ AUX THÉRAPEUTES

epuis le mois de janvier 2017, la Fondation ASCA vous offre un nouveau service sous la forme d'une page web sécurisée à l'adresse www.myasca.ch.

Cet espace permet aux thérapeutes de consulter leur décompte de formation continue, l'état des factures ainsi que leur adresse de correspondance. En outre, plusieurs documents importants y sont disponibles au téléchargement (Formulaire de facturation T590, Tarif 590, FAQ, etc.)

Au fil des mois, des fonctionnalités supplémentaires viendront étoffer ce service. Parmi ces nouvelles options, il sera bientôt possible de mettre à jour vos données personnelles, d'envoyer les attestations de formation continue ou encore de commander les offres spéciales disponibles exclusivement pour les thérapeutes agréés ASCA. Cette nouvelle possibilité offerte aux thérapeutes a comme but d'élargir les services fournis en permettant de connaître sa situation en tout temps et de partout.

Pour être cohérente dans sa démarche écologique, la Fondation ASCA renonce à l'envoi en version papier du décompte annuel des heures de formation continue à effectuer. Ces informations sont désormais accessibles en tout temps sur www.myasca.ch. Les thérapeutes n'étant pas à jour continueront toutefois à être avertis par courrier. Afin de profiter au mieux de ces services, nous vous encourageons vivement à vous connecter avec le login et le mot de passe qui vous ont été transmis par courrier à la fin 2016.

ne fois passé par les parties supérieures du système digestif (estomac/gaster ou ventriculus), le duodénum, le jéjunum et l'iléon, le bol alimentaire traité/contenu intestinal doit franchir le passage (valvule iléo-cæcale/valvule iléo-colique/ valvule de Bauhin) menant à la première partie du gros intestin/côlon. Cette valve permet d'empêcher le retour du contenu intestinal avec des bactéries du gros intestin dans l'intestin grêle, qui est exempt de bactéries. Cette première partie du gros intestin, le cæcum, fait partie de la section du gros intestin qui remonte sur le côté droit du ventre/de l'abdomen. A son extrémité se trouve l'appendice/ appendice vermiculaire, qui apporte une contribution essentielle au système immunitaire avec ses follicules lymphatiques. C'est notamment en cas d'écoulement de la flore bactérienne intestinale à la suite de diarrhée que les précieuses bactéries intestinales survivent dans la niche du tissu lymphatique de l'appendice, avant de coloniser à nouveau le gros intestin lorsque la diarrhée s'atténue. En cas de péristaltisme affaibli, le contenu intestinal reste souvent bloqué dans le cæcum et dans la partie ascendante du gros intestin. En fonction de la quantité de contenu intestinal bloqué, cela peut entraîner une pression considérable sur les vaisseaux sanguins et lymphatiques ainsi que sur l'appareil postural et moteur. Des ballonnements surviennent aussi fréquemment dans ce cas.

ÉTUDE DE CAS

M^{me} M., septuagénaire dynamique, est venue consulter en raison de douleurs sur le côté droit de la zone lombaire et de la jambe droite. Les douleurs la gênaient notamment en marchant et dans sa pratique du yoga. Elle se plaignait également de difficultés pour aller à la selle (constipation), d'un syndrome des jambes sans repos pendant la nuit (RLS), ainsi que d'une apathie générale. Il s'est avéré que le soir, M^{me} M. mangeait souvent des crudités (ce qui entraîne fermentation et ballonnements). Un test de pH urinaire réalisé sur trois jours consécutifs avec quatre mesures par jour a révélé une hyperacidité importante. Un déséquilibre du bassin était visible lors de la marche. L'examen des méridiens a révélé des déséquilibres énergétiques du triple réchauffeur, de la rate et du pancréas (délimitation), de l'intestin grêle (chaos)

et du gros intestin (réussir à lâcher prise). L'abdomen était très gonflé, surtout sur le côté droit. Diverses questions familiales avaient préoccupé M^{me} M. au cours des derniers mois. Après un traitement MPA ainsi qu'un massage circulaire de l'estomac, M^{me} M. s'est sentie mieux et son transit s'était légèrement amélioré. Les douleurs au dos et à la jambe persistaient et après le traitement, le bassin s'est à nouveau déplacé du fait du ventre ballonné. Nous avons convenu que M^{me} M. devait boire pendant trois jours du jus de choucroute et prendre des repas légers. Lors du rendez-vous suivant, M^{me} M. a expliqué qu'au troisième jour de jus de choucroute, son intestin s'était bien vidé. Du quatrième au sixième jour, elle s'est sentie bien mieux et moins fatiguée; les douleurs au dos et aux jambes avaient considérablement diminué. M^{me} M. a reconnu qu'un nettoyage et une purification des intestins pouvaient faire disparaître ses douleurs.

BIBLIOGRAPHIE
Rauch E.: Die F.X. Mayr-Kur und danach
gesünder leben. Stuttgart, Thieme (2011).
Enders, G.: Le charme discret de l'intestin
Tout sur un organe mal aimé. Editions
Actes Sud (2015).

Succès du 13^e Forum ASCA

LES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES À L'HÔPITAL

La Fondation ASCA a organisé, pour la 13° année consécutive, son désormais traditionnel Forum. Il s'est déroulé le samedi 12 novembre 2016, de 9 h 30 à 16 h, pour la troisième fois au CHUV à Lausanne. Le thème de cette année, «Les médecines complémentaires à l'hôpital », a réuni près de 350 thérapeutes de toute la Suisse romande. Ce 13° Forum ASCA a présenté l'ouverture des centres

hospitaliers aux médecines complémentaires grâce aux expériences du Dr Pierre-Yves Rodondi, médecin associé, responsable du Centre de médecine intégrative et complémentaire du CHUV, et de la Dresse Myrta Jund, médecin-chef à l'Institut de médecine complémentaire de l'Université de Berne. Pour sa part, la Dresse Nathalie Calame, médecin praticien, homéopathe et naturopathe,

a abordé les interactions entre la pratique en médecine complémentaire du médecin praticien et l'hôpital.
L'expérience pratique de Richard Girard, infirmier au CHUV et massothérapeute, traitant les patients du CHUV par différentes méthodes de médecine complémentaire venait compléter la fresque brossée par les précédents conférenciers.

La Fondation ASCA remercie les orateurs de ce forum qui ont su captiver l'attention de l'auditoire ainsi que les participantes et participants qui, par leur présence nombreuse, ont contribué au succès de cet événement.





TARIF 590

le rôle de la Fondation ASCA

epuis le début de l'année, la Fondation ASCA a reçu de nombreuses réactions concernant l'introduction du Tarif 590 et de son formulaire de facturation uniformisé. Le but de cet article est de délimiter les compétences de chacun des acteurs de ce projet d'envergure et, ainsi, de mieux orienter les questions des thérapeutes à ce sujet.

Le Tarif 590 a été créé par le Groupe des assureurs de médecine complémentaire (Concordia, CSS, Groupe Mutuel, Helsana, Sanitas, Swica et Visana) et les organisations professionnelles de médecine complémentaire (OrTra médecine alternative, OrTra thérapie complémentaire, OrTra masseurs médicaux, OrTra ARTECURA et la Fédération suisse des ostéopathes). Dans ce cadre, la Fondation ASCA a émis des remarques et recommandations afin d'assurer que l'ensemble ses thérapeutes puissent continuer à facturer comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

Les assureurs et associations professionnelles ont chargé la Fondation ASCA de créer un **espace sécurisé (www.myasca.ch)** pour mettre à disposition des thérapeutes les différents documents permettant l'utilisation du Tarif 590 et de son formulaire de facturation.

Les informations concernant l'utilisation du **formulaire de facturation** sont de la compétence des assureurs susmentionnés. Pour **toute autre question**, les organisations professionnelles peuvent vous aider.

Vous trouverez de **nombreuses réponses** dans « le Guide pour le Tarif 590 et l'utilisation du formulaire de facturation » ainsi que dans les «FAQ» (questions fréquentes) qui sont régulièrement mises à jour.

Afin de faciliter la prise en main du formulaire de facturation, la Fondation ASCA a créé, sous forme de recommandations, une **table de correspondance** entre les numéros de thérapies ASCA et les positions du Tarif 590.

L'ensemble des documents mentionnés sont disponibles en téléchargement sur www.myasca.ch. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à profiter de la période transitoire échéant à la fin 2017 pour vous familiariser avec ces nouveaux outils. Dans le courant de cette année, la Fondation ASCA proposera des solutions adaptées à l'ensemble des thérapeutes qui vous permettront de vous mettre à niveau aisément et continuer à exercer de façon optimale votre profession.



LES THÉRAPEUTES DE MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE EN SUISSE ROMANDE

n fin d'année passée, le Centre de médecine complémentaire et intégrative (CEMIC) du CHUV a lancé une étude sur la place des thérapeutes non-médecins dans le système de santé suisse. C'est la première en Suisse à s'intéresser au profil socioprofessionnel des thérapeutes ainsi qu'à leurs visions de la médecine complémentaire et de son évolution. En raison du très grand nombre de thérapeutes de médecine complémentaire en Suisse romande, cette étude s'adresse pour l'instant uniquement aux acupuncteurs, aux ostéopathes et aux naturopathes MCO. Mais le CEMIC espère pouvoir l'élargir aux autres thérapeutes à l'avenir.

Certains d'entre vous ont déjà participé à la partie qualitative de l'étude en prenant part à une série d'entretiens de groupe dans les cantons de Vaud et de Genève.

Les résultats de cette première phase seront publiés par le CEMIC dans le courant de l'année.

Actuellement, la partie quantitative de l'étude est en cours. Tous les acupuncteurs, ostéopathes et naturopathes MCO de Suisse romande ont reçu mi-mars, par l'intermédiaire d'une de nos newsletters, une invitation à répondre à un questionnaire en ligne s'intéressant à leur pratique (données sociodémographiques, modalités de traitements, motifs de consultations principaux et environnement de travail). Les thérapeutes des professions concernées peuvent encore répondre à ce questionnaire jusqu'à la fin du mois d'avril. Vos réponses sont précieuses, car elles permettront de mieux connaître et faire connaître les thérapeutes exerçant en Suisse romande. Afin d'obtenir l'image la plus représentative

possible de votre profession, votre participation est très importante.

Le CEMIC souhaite remercier vivement toutes les personnes qui ont déjà participé à cette étude. Si vous êtes acupuncteur, ostéopathe ou naturopathe MCO et que vous souhaitez participer mais ne trouvez plus le lien vers le questionnaire, vous pouvez contacter M^{me} Julie Dubois, chargée de recherche au CEMIC, au 021 314 61 63.

Seuls les chercheurs du CEMIC (CHUV) auront accès aux données; ils garantissent qu'elles seront traitées en toute confidentialité. Nous vous prions de ne participer qu'une fois à cette étude, si vous deviez recevoir plusieurs invitations. Bien entendu, le CHUV ne manquera pas de nous transmettre les résultats qui vous seront communiqués dans les prochaines éditions d'Alternance.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

FSC www.fsc.org MIXTE Papler leau de sources

FSC* C020089

Fondation ASCA

ENGAGÉE POUR L'AVENIR DE NOTRE PLANÈTE

FORMATION CONTINUE

Afin d'éviter une surcharge de travail en fin d'année, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir vos attestations de formation continue dans le courant de l'année. Les attestations de formation continue qui ne sont pas accompagnées du formulaire annexé au présent envoi, dûment complété et signé, ne seront désormais plus acceptées mais retournées à l'expéditeur.

FACTURATION ET REMBOURSEMENT DES TRAITEMENTS (art. 30 et 31 CGATh)

Avant le début d'un traitement, le thérapeute doit inviter expressément son patient à se renseigner auprès de son assureur maladie sur la prise en charge de ses prestations (thérapeute, méthode pratiquée, nombre de séances et taux de couverture). Il s'agit d'un devoir du thérapeute. Le thérapeute facture lui-même, en son nom et sous sa propre responsabilité les traitements qu'il effectue personnellement en inscrivant son numéro RCC et en indiquant/décrivant la/les thérapie/s pratiquée/s. Il s'engage à établir des factures reflétant la réalité du/des traitement/s effectué/s en ce qui concerne leur durée, leur nombre et leur motif/cause. Il respecte en particulier les conditions de facturation des assureurs maladies conventionnés.

Une situation claire dès le départ et une facturation transparente évitent tout

conflit ultérieur et favorisent le maintien d'une relation de confiance entre le thérapeute, le patient ainsi que les assureurs conventionnés ASCA.

MYASCA.CH

Connectez-vous à votre espace personnel sur **www.myasca.ch** et découvrez ses fonctionnalités: décompte de formation continue et de facturation, documents importants.

Depuis le lancement de cette nouvelle plateforme, nous avons remarqué que les exigences de sécurité des mots de passe étaient trop restrictives. Depuis le début avril, vous avez la possibilité de choisir un mot de passe moins compliqué; le système se chargera simplement de vous renseigner sur sa sécurité. Toutefois, si vous choisissez un mot de passe trop peu sécurisé, la fondation décline toute responsabilité en cas de piratage de votre compte.

FORUM ASCA 2017

Les Forum ASCA auront lieu le 18 novembre 2017 au CHUV à Lausanne (en français) et le 11 novembre 2017 au Volksaus de Zurich (en allemand). Réservez ces dates!

NEWSLETTER ASCA

Ne manquez plus aucune information et communication de la Fondation ASCA. **Mettez à jour votre adresse e-mail** en vous connectant à votre espace personnel sur **www.myasca.ch**.

Chaque année, la Fondation ASCA imprime et fait parvenir plusieurs courriers à ses thérapeutes. Cette correspondance est nécessaire et fait partie du service aux thérapeutes. A cheval entre les avantages du courriel et l'impact d'un courrier, il nous paraît néanmoins indispensable de maintenir une communication écrite. Consciente de l'impact écologique que représentent l'impression et l'envoi de plusieurs centaines de milliers de feuilles de papier par an, la Fondation ASCA s'engage résolument en faveur de l'environnement; elle produit désormais ses imprimés en compensant l'empreinte carbone. En partenariat avec l'Imprimerie Saint-Paul à Fribourg, cette production neutre en CO2 se concrétise par le financement de projets favorables au climat et à notre planète et nous permet d'arborer fièrement le logo «Imprimé CO2 neutre».

Grâce aux efforts consentis par La Poste Suisse, **l'acheminement du courrier** intérieur se fait désormais sans impact pour le climat tandis que les émissions de CO₂ sont compensées.

Après avoir pris attentivement connaissance du contenu des courriers qui vous sont adressés par la Fondation et avoir conservé les documents importants, nous vous remercions d'éliminer le reste en veillant à respecter les principes du recyclage.

Un petit geste de la Fondation ASCA et de chacun d'entre vous pour une grande cause et un avenir vert.

